

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19471 - 75ÈME ANNÉE

La CnaPS pourrait perdre 4 millions de dollars à cause de l'échec du partenariat entre Air Austral et Air Madagascar

L'aventure malgache d'Air Austral ébranle la Sécurité sociale malgache



Marie-Joseph Malé, PDG d'Air Austral, et Didier Robert, président de la Région Réunion. (photo d'archives)

L'échec du partenariat stratégique entre Air Austral et Air Madagascar pourrait conduire la Caisse nationale de prévoyance et de santé (CnaPS, Sécurité sociale malgache) à perdre 4 millions de dollars dans cette affaire. Cette révélation a lieu quelques jours après que le FMI ait mis en garde contre toute utilisation des actifs de la CnaPS ne servant pas à faire fructifier l'argent des retraités. Ceux qui ont engagé avec une telle légèreté Air Austral dans cette aventure malgache ne sont pas au bout de leurs peines, car si la Sécurité sociale malgache est ébranlée par les conséquences du crash du partenariat stratégique, l'onde de choc pourrait bien toucher La Réunion, car la CnaPS est actionnaire d'Air Austral.

Dans un article publié ce 18 février, notre confrère « Midi Madagascar » fait le point sur les conséquences du crash annoncé du partenariat stratégique entre Air Austral et Air Madagascar. Cet accord avait permis à Air Austral de prendre la direction de la compagnie nationale malgache et d'instaurer de fait un monopole sur la desserte entre La Réunion et Madagascar, ainsi qu'entre Mayotte et Madagascar. Les vols sont en effet assurés par Air Austral, par Air Madagascar (compagnie contrôlée par Air Austral) et par Ewa (filiale mahoraise d'Air Austral).

Pour augmenter le nombre de touristes dans la Grande île, le gouvernement compte renforcer la flotte de la compagnie aérienne nationale. Cela passe par une augmentation de capital, et Air Austral ne

veut pas suivre. De plus, Air Austral n'a pas encore versé la totalité de ce qu'elle devait payer dans l'accord au prétexte que la partie malgache avait autorisé Ethiopian Airlines à atterrir à Madagascar. Ceci amène donc à la fin de ce partenariat à plus ou moins brève échéance.

L'article de « Midi Madagascar » s'intéresse à l'impact de l'échec de ce partenariat sur la Sécurité sociale malgache, la Caisse nationale de prévoyance et de santé, la CnaPS :

« Air Austral compagnie en difficulté »

« La fin de l'aventure malgache d'Air Austral approche. Le partenariat stratégique entre les deux compagnies n'a pas fait long feu. Normal puisque, cet accord parsemé d'échecs est même considéré par nombre d'observateurs comme un partenariat tragique. Tragique surtout pour la compagnie aérienne nationale qui accuse sur son dernier exercice, une perte de 102 milliards d'ariary, et continue d'accumuler les dettes estimées actuellement à 37 millions de dollars. A qui la faute ? Les débats sont ouverts, mais ce que l'on sait c'est que le gros de la gestion de la compagnie revient actuellement à la compagnie réunionnaise dont les cadres règnent en maître au ni-

veau de l'instance dirigeante d'Air Madagascar. (...)

Avec sa faible capacité financière, la compagnie réunionnaise n'était pas en effet en mesure d'apporter immédiatement sa part pour le rachat des 49 % du capital d'Air Madagascar. D'où le recours à un accord avec la CNaPS qui y a apporté dix millions de dollars à titre de participation.»

« Affaire tirée au clair, tôt ou tard »

«Certains parlent même de quinze millions de dollars placés par la CNaPS au sein des deux compagnies partenaires.

Un mauvais placement au final puisque, le « messie » Air Austral n'est en fait qu'une compagnie en difficulté ayant par exemple enregistré une perte cumulée de 50 millions d'euros. Une situation catastrophique qui a obligé la compagnie à une recapitalisation. Et c'est là que le bât blesse notamment pour la CNaPS car, avec cette recapitalisation qu'elle ne pourra forcément pas suivre, la caisse nationale de retraite verra forcément son placement dilué. L'on apprend d'ailleurs sur ce point qu'au lieu de représenter 11,7 % du capital d'Air Madagascar les dix millions de dollars placés par la CNaPS ne représentent plus que 6,7 %. En somme, la CNaPS y perd pas moins de quatre millions de dollars. Alors que si elle avait placé cet argent en bon du trésor pour un taux d'intérêt de 3,5 %, elle aurait pu gagner 350.000 dollars. En tout cas, cette affaire de mauvais placement de la CNaPS sera tirée au clair, tôt ou tard car on parle notamment d'un forcing de la Direction générale de la Caisse qui n'aurait même pas eu l'aval du Conseil d'Administration dans cette opération. »

Avertissement du FMI

Cette perte annoncée s'inscrit dans un contexte. Le FMI a récemment averti le gouvernement malgache au sujet de la gestion des actifs de la CNaPS. Marc Gérard, représentant résident du FMI à Madagascar a été interrogé sur l'éventualité d'utiliser l'argent du CNaPS pour constituer un fonds souverain. Voici sa réponse, publiée dans « L'Express » du 5 février dernier :

« En ce qui concerne l'affectation des investissements de la CNaPS à une autre finalité que celle de faire fructifier les investissements des futurs retraités, c'est une mauvaise pratique. Nous soutenons l'idée que les investissements de la CNaPS doivent être faits uniquement dans l'intérêt des cotisants. Donc clairement, nous suivons ce sujet et nous serons vigilants sur ce point parce que c'est important. Il s'agit des retraites des gens. Je ne peux pas vous dire qu'est-ce qui serait un bon investissement, qu'est-ce qui ne le serait pas. Peut-être que le fonds souverain est un bon investissement mais la stratégie d'investissement doit être uniquement dans le but de faire fructifier et de diversifier les risques ».

Didier Robert, un acteur du fiasco

Autrement dit, le FMI est donc maintenant forcément au courant des conséquences sur la CNaPS de l'aventure malgache d'Air Austral. Et il est clair qu'une perte de 4 millions de dollars au lieu d'un bénéfice de 350.000 dollars ne va pas dans le sens de « faire fructifier les investissements des futurs retraités ».

Ceci ajoute une dimension supplémentaire à une affaire qui ne cesse d'avoir de nouveaux développements. Rappelons tout d'abord la perquisition et la mise sous scellé de plusieurs bureaux du siège d'Air Austral. Tout porte à croire que l'Autorité de la concurrence est à la recherche d'un lien entre la signature du partenariat stratégique

et l'exclusion de Corsair de la desserte La Réunion-Madagascar.

L'affaire éclabousse donc maintenant la Sécurité sociale malgache, ce qui donne une idée de son ampleur.

Voilà le résultat d'une décision prise avec une grande légèreté, car manifestement les responsables de cette orientation stratégique avait une grande méconnaissance du fonctionnement de la société malgache. Comment ont-ils pu croire que l'alternance politique prévisible à la tête de l'État malgache ne serait pas sans conséquence sur ce partenariat, par exemple ?

Les responsables sont connus à La Réunion. Outre celle de Marie-Joseph Malé, PDG d'Air Austral, la responsabilité de Didier Robert est clairement engagée. En tant que président d'Air Austral, c'est en effet lui qui a imposé Marie-Joseph Malé à la tête de la compagnie réunionnaise. Il est aussi président de la Région, la collectivité qui préside la SEMATRA, actionnaire à plus de 90 % d'Air Austral. Didier Robert était donc au courant de cette affaire, et il avait le pouvoir d'agir pour qu'Air Austral ne se lance pas dans cette aventure malgache. Souhaitons qu'enfin Didier Robert et Marie-Joseph Malé comprennent que n'est pas Paul Vergès ou Gérard Ethève qui veut. Il est donc urgent que la compagnie réunionnaise reprenne le cap fixé par les prédécesseurs de l'actuelle équipe. Car il va falloir redresser la situation.

Les conséquences sont déjà désastreuses en termes d'image pour La Réunion à Madagascar. Que doivent en effet penser les Malgaches des Réunionnais qui ont voulu utiliser leur compagnie aérienne nationale comme un relais de croissance pour Air Austral en difficulté ?

Elles risquent d'être désastreuses dans d'autres domaines. Si la Sécurité sociale malgache est ébranlée, l'onde de choc pourrait bien atteindre La Réunion.

Edito

Pas les compétences requises et trop payés : combien à la Région Réunion ?

« Le Quotidien » d'hier consacre un bref article sur une pratique qui contribue à maintenir La Réunion dans le sous-développement : l'embauche de personnes n'ayant pas les compétences requises et surpayées dans une collectivité. Cette affaire fait d'autant plus de bruit qu'elle met en cause la Région Réunion et Lucie Ignace, Réunionnaise championne du monde de karaté, co-listière de Didier Robert aux Régionales de 2015.

Lucie Ignace faisait partie des derniers de cette liste. Elle n'était pas en position d'être élue. Sans doute avait-elle estimé que ces activités ne lui laissaient que trop peu de temps à consacrer à un mandat d'élu. Sa position ne devait rien au hasard. Pour beaucoup d'électeurs, les noms les plus lus sur une liste sont en effet les premiers, et les derniers. Cette présence d'une jeune championne connue de tous les Réunionnais était donc vu comme un atout. Mais la fin des élections n'a pas signifié la fin des relations.

En effet, « le Quotidien » indique que Lucie Ignace a été embauchée par la Région dans le service Égalité des chances et emplois verts. Mais le contrôle de légalité de la Préfecture a alors porté l'affaire devant la justice. Le juge a en effet estimé que le salaire de l'ancienne co-listière de Didier Robert était trop élevé, et qu'en plus elle n'avait pas les compétences requises pour le poste qu'elle occupait à la Région. Anticipant sans doute le verdict, la Région a changé le statut de Lucie Ignace, de contractuelle à stagiaire.

Sur la base de ces éléments, tout porte à croire qu'il existe un lien entre la présence de la championne du monde sur la liste de Didier Robert aux régionales, et son embauche par la collectivité présidée par Didier Robert sur un poste dont elle n'avait pas les compétences requises, et où elle bénéficiait d'un salaire au-dessus du maximum légal. Fort heureusement, le contrôle de légalité de la Préfecture a été vigilant.

Ce fait amène à s'interroger sur l'ampleur de telles pratiques à la Région Réunion. Rappelons que sous la présidence de Didier Robert, la masse salariale a considérablement augmenté. Toutes les personnes embauchées sous sa responsabilité ont-elles les compétences requises pour assumer leur poste, et certaines de ces personnes ne sont-elles pas « sur-payées » ?

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Oté

Zistoir Madégaskar : Béandriaké lo marin/Béandriaké le marin.morso niméro 4

Donk moin la fine rakont azot dèrnyé foi koman lo gran marin Béandriaké la fini par rotrouv lo dé zoli prinsèss dsi la plaz in il logr Ndrimobe lété propriyètèr. Li la rokoni azot pars shakinn l'avé in moityé d'lamba, inn roz, l'ot blé. Lo dé prinsèss i di avèk lo marin : « sov aou, an v itèss pars logr va ma nz aou. ». Mé lo gran marin la réponn si nploman : « di ali vien pars moin la pa pèr ali. ».

L'avé inn foi, pou inn bone foi, méyé lo foi , la manz son foi èk in grinnsèl.

In pé d'tan apré, bann fèye épi bann bransh pyé d'boi la komans bouzé konmsi l'avé in kou d'van téi prépar pou soufflé. Lété l'ogr téi ariv dsi la plaz. Li lé pa étoné ditou oir dsi shé li in kélk'in li koné pa : li la fine oir lo ka not dsi l plaz ; Vréman inprésyonan se logr la ! Gran vèye pa koman, noir, avèk son dé gran zèl blé, in mask orib a la plas son figir pars li la poin figir.

- Moin lé bien kontan akèyein gran marin koma mé vi k'moin na poin arien pou manzé zordi ou i ariv o bon moman.

- avèk plézirasyon lo marin la réponn mé avansa mi sava amontr aou in zé, ou va zoué kan ou nora poin arien pou fèr. Sa i apèl lo Katra.li lé si tèlman intéréсан sak i koné zoué sa, i obli tout pou zoué.

Beandriake i sava rode in pogné ti galé épi bann grin.avèk in morso lo fèr li l'atrap dann son kanot, li la fouy plizyèr ranzé lo troudann sab épi li ésplik Ndrinobe lo zé : i fo mète lo grin épi ti galé dann trou épi shanj do plas lo grin pou mète dann trou l'ot la mète son bann ti galé. Lo logr lé intérése par lo zé é akout bien, moin néna késhoz pou di aou. Si ou i ging n trois foi, ou i manz amoin, si ou i pèrd mi donna ou in pti kou d'fèr dsi out tête pou bien fé rant bann règ lo zé dann out koko. Alor nou va zoué ankor in foi... L'ogr lé si tèlman bèteli tonm dakor. Li lé mèm sir pèrsone i bate ar pa li, pars li pans li lé lo pli intélizan.

Ala lo zé i komans.

A suiv-zistoir la pankor fini - biento sinkyèm morso dann zoinal samdi.

Justin